

4.10

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240923-327761-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 octobre 2024

Publié le 7 octobre 2024

Suite à la convocation en date du 9 septembre 2024
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 23 SEPTEMBRE 2024

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michelle GREAUME, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Charles BEAUCHAMP donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Doriane BECUE donne pouvoir à Salim ACHIBA, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Marie CHAMPAULT donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Maël GUIZIOU donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Monique EVRARD, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Luc MONNET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Vincent LEDOUX, Valérie LETARD, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie SANDRA, Jean-Noël VERFAILLIE.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Sylvie CLERC, Christine DECODTS, Claudine DEROEUX, Stéphane DIEUSAERT, Soraya FAHEM, Elisabeth MASSE, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT.

OBJET : Programmation des opérations FSE+ et FTJ relatives aux appels à projets internes "Offre de service aux entreprises 2023-2025" et "Démarche d'achats socialement responsables" et en redistribution relatives à l'appel à projets FTJ "Accompagnement des publics vers l'emploi des PLIE et leurs partenaires

sur le territoire du Bassin Minier 2022-2025".

Vu le rapport DFCG/2024/275

Vu l'avis en date du 16 septembre 2024 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver les listes ci-jointes des projets d'opérations déposés dans le cadre des appels à projets FSE+ et FTJ « Offre de service aux entreprises 2023-2025 » (Annexes 1 et 2) pour un montant de 2 298 973,57 € de FSE+ et 938 650,46 € de FTJ, « Démarche d'achats socialement responsables » (Annexe 3) pour un montant de 327 873,76 € de FSE+ et « Accompagnement des publics vers l'emploi des PLIE et leurs partenaires sur le territoire du Bassin Minier 2022-2025 » (Annexe 4) pour un montant de 4 034 810,21 € ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions attributives de FSE+ et de FTJ pour ces opérations ;
 - d'imputer les dépenses et les recettes FTJ pour les opérations en redistribution sur l'opération 12002OP023 FTJ ;
 - d'imputer les recettes pour les opérations en maîtrise d'ouvrage sur l'opération 31004OP002.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 12.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

Annexe 1 - FSE+

Numero dossier	Service gestionnaire	Libellé PN	Libellé Organisme	Libellé opération FSE	Nombre participants	Dépenses	Ressources				date début d'exécution	date fin d'exécution	Taux FSE
						Montant total des dépenses	Montant FSE / FTJ	Montant de la subvention départementale	Montant total des autres aides	Montant autofinancement			
DEPARTEMENT DU NORD FSE+ OFFRE DE SERVICES AUX ENTREPRISES 2023-2025													
202304810	Conseil départemental du Nord	FSE+	Département	Service Relations aux Entreprises 2023/2025	0	3 831 622,59 €	2 298 973,57 €	- €	- €	1 532 649,02 €	01/07/2023	31/12/2025	60,00%
					-	3 831 622,59 €	2 298 973,57 €	- €	- €	1 532 649,02 €			60,00%

Grille N° 1



Grille d'analyse des critères de sélection et d'éligibilité & Grille d'Auto-Contrôle

Grille d'analyse des critères de sélection et de l'éligibilité des dossiers FSE+ / FTJ

Intitulé de l'appel à projets :	DEPARTEMENT DU NORD FSE+ OFFRE DE SERVICES AUX ENTREPRISES 2023-2025 (HDFROI688)
Région administrative :	Hauts-de-France
Service gestionnaire :	Département du Nord - service FSE (Direction des Finances et Conseil en Gestion - DFCG / Pôle Optimisation Financière - POF / Service Ingénierie Développement des Finances - SIDF)
Prénom et nom de l'instructeur :	
Date de finalisation de la grille :	28/06/2024

Légende	Non	La demande de subvention ne respecte pas ce critère
	Insuffisant	La manière dont la demande de subvention prévoit de respecter ce critère est insuffisante
	Partiel	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère partiellement
	Optimal	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère de manière optimale

		202304810
Enveloppe FSE+/FTJ prévue pour l'AAP :	2 300 000,00 €	Département du Nord
Montant programmé sur cet AAP au titre de ce comité :	2 298 973,57 €	SERVICE RELATIONS AUX ENTREPRISES 2023/2025
Montant programmé sur cette opération		2 298 973,57 €
Prénom et nom de l'instructeur :		
Cette opération fait-elle l'objet d'un avis motivé pour infraction par la Commission européenne ? (Oui/Non)		NON

A. Éligibilité de l'opération

Éligibilité des actions de l'opération à l'Appel à projets	OUI
Respect des règles d'éligibilité communes et spécifiques	OUI

B. Respect des principes horizontaux

Prise en compte de l'égalité femmes-hommes	OPTIMAL
Prise en compte de la lutte contre les discriminations	OPTIMAL
Prise en compte de l'accessibilité des personnes handicapées	OPTIMAL

C. Critères de priorisation

c.1. Critères nationaux	Capacité à respecter les conditions de suivi et d'exécution des opérations telles que prescrites par les textes européens et nationaux applicables, en particulier les obligations liées au bénéfice d'une aide du FSE+ ou du FTJ	OPTIMAL
	Le volume de l'aide et la dimension de l'opération sont subordonnés à une analyse en termes de coûts/avantages du financement par le FSE+ ou le FTJ au regard des contraintes de gestion et de suivi de l'opération (par ex : coût moyen par participant)	OPTIMAL
	Logique de projet (stratégie, objectifs, moyens, résultats)	OPTIMAL
	Qualité du partenariat réuni autour du projet	OPTIMAL
	Effet levier du projet, y compris sur l'amélioration de la situation des participants	OPTIMAL
c.2. Critères locaux (Indiqués dans l'AAP)	Nombre de participants, leur ciblage et leur cohérence avec les objectifs du programme et du cadre de performance	SANS OBJET
	L'impact du projet sur l'objectif poursuivi, le public accompagné et le territoire ;	OPTIMAL
	L'adéquation entre la capacité financière et l'envergure du projet ;	OPTIMAL
	La prise en compte des caractéristiques du territoire (rural, isolé, zone urbaine sensible, etc.) ;	OPTIMAL

POINTS

0	Nombre de non respect :	0
1	Nombre de respect insuffisant :	0
2	Nombre de respect partiel :	0
3	Nombre de respect optimal :	11
	TOTAL POINTS	33

En cas de pondération, veuillez insérer votre système de calcul en lieu et place du tableau ci-dessus

Conclusion de l'instruction (favorable / défavorable)	Favorable
Justification	Tous les points de la grille sont développés au sein du rapport d'instruction . Les critères de sélection et d'éligibilité sont conformes.
Avis du comité (favorable / défavorable / ajourné)	

Annexe 2 - FTJ

Numero dossier	Service gestionnaire	Libellé PN	Libellé Organisme	Libellé opération FSE	Nombre participants	Dépenses	Ressources				date début d'exécution	date fin d'exécution	Taux FSE
						Montant total des dépenses	Montant FSE / FTJ	Montant de la subvention départementale	Montant total des autres aides	Montant autofinancement			
DEPARTEMENT DU NORD FTJ OFFRE DE SERVICES AUX ENTREPRISES 2023-2025													
202400718	Conseil départemental du Nord	FTJ	Département	Service Relations aux Entreprises 2023/2025	0	1 340 929,30 €	938 650,46	- €	- €	402 278,84 €	01/07/2023	31/12/2025	70,00%
					-	1 340 929,30 €	938 650,46 €	- €	- €	402 278,84 €			70,00%

Grille N° 2



Grille d'analyse des critères de sélection et d'éligibilité & Grille d'Auto-Contrôle

Grille d'analyse des critères de sélection et de l'éligibilité des dossiers FSE+ / FTJ

Intitulé de l'appel à projets :	DEPARTEMENT DU NORD FTJ OFFRE DE SERVICES AUX ENTREPRISES 2023-2025 (HDFROI747)
Région administrative :	Hauts-de-France
Service gestionnaire :	Département du Nord - service FSE (Direction des Finances et Conseil en Gestion - DFCG / Pôle Optimisation Financière - POF / Service Ingénierie Développement des Finances - SIDF)
Prénom et nom de l'instructeur :	
Date de finalisation de la grille :	05/07/2024

Légende	Non	La demande de subvention ne respecte pas ce critère
	Insuffisant	La manière dont la demande de subvention prévoit de respecter ce critère est insuffisante
	Partiel	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère partiellement
	Optimal	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère de manière optimale

		202400718
Enveloppe FSE+/FTJ prévue pour l'AAP :	1 100 000,00 €	Département du Nord
Montant programmé sur cet AAP au titre de ce comité :	938 650,46 €	FTJ : SERVICE RELATIONS AUX ENTREPRISES 2023/2025
Montant programmé sur cette opération		938 650,46 €
Prénom et nom de l'instructeur :		
Cette opération fait-elle l'objet d'un avis motivé pour infraction par la Commission européenne ? (Oui/Non)		NON

A. Eligibilité de l'opération		
	Eligibilité des actions de l'opération à l'Appel à projets	OUI
	Respect des règles d'éligibilité communes et spécifiques	OUI
B. Respect des principes horizontaux		
	Prise en compte de l'égalité femmes-hommes	OPTIMAL
	Prise en compte de la lutte contre les discriminations	OPTIMAL
	Prise en compte de l'accessibilité des personnes handicapées	OPTIMAL
C. Critères de priorisation		
c.1. Critères nationaux	Capacité à respecter les conditions de suivi et d'exécution des opérations telles que prescrites par les textes européens et nationaux applicables, en particulier les obligations liées au bénéfice d'une aide du FSE+ ou du FTJ	OPTIMAL
	Le volume de l'aide et la dimension de l'opération sont subordonnés à une analyse en termes de coûts/avantages du financement par le FSE+ ou le FTJ au regard des contraintes de gestion et de suivi de l'opération (par ex : coût moyen par participant)	OPTIMAL
	Logique de projet (stratégie, objectifs, moyens, résultats)	OPTIMAL
	Qualité du partenariat réuni autour du projet	OPTIMAL
	Effet levier du projet, y compris sur l'amélioration de la situation des participants	OPTIMAL
	Nombre de participants, leur ciblage et leur cohérence avec les objectifs du programme et du cadre de performance	SANS OBJET
c.2. Critères locaux (Indiqués dans l'AAP)	L'impact du projet sur l'objectif poursuivi, le public accompagné et le territoire ;	OPTIMAL
	L'adéquation entre la capacité financière et l'envergure du projet ;	OPTIMAL

POINTS		
0	Nombre de non respect :	0
1	Nombre de respect insuffisant :	0
2	Nombre de respect partiel :	0
3	Nombre de respect optimal :	10
	TOTAL POINTS	30

En cas de pondération, veuillez insérer votre système de calcul en lieu et place du tableau ci-dessus

Conclusion de l'instruction (favorable / défavorable)	Favorable
Justification	Tous les points de la grille sont développés au sein du rapport d'instruction . Les critères de sélection et d'éligibilité sont conformes.
Avis du comité (favorable / défavorable / ajourné)	

Annexe 3 - Clauses FSE+

Numero dossier	Service gestionnaire	Libellé PN	Libellé Organisme	Libellé opération FSE	Nombre participants	Dépenses	Ressources				date début d'exécution	date fin d'exécution	Taux FSE
						Montant total des dépenses	Montant FSE / FTJ	Montant de la subvention départementale	Montant total des autres aides	Montant autofinancement			
DEPARTEMENT DU NORD FSE+ DEMARCHE D'ACHATS SOCIALEMENT RESPONSABLES 2023-2025													
202304546	Conseil départemental du Nord	FSE+	Département	Mission Départementale d'Achats Socialement Responsables	0	546 456,26 €	327 873,76 €	- €	- €	218 582,50 €	01/07/2023	31/12/2025	60,00%
					-	546 456,26 €	327 873,76 €	- €	- €	218 582,50 €			60,00%

Grille N° 3



Grille d'analyse des critères de sélection et d'éligibilité & Grille d'Auto-Contrôle

Grille d'analyse des critères de sélection et de l'éligibilité des dossiers FSE+ / FTJ

Intitulé de l'appel à projets :	HDFROI668 - DEPARTEMENT DU NORD FSE+ DEMARCHE D'ACHATS SOCIALEMENT RESPONSABLES 2023-2025.
Région administrative :	Hauts de France
Service gestionnaire :	Département du Nord - service FSE (Direction des Finances et Conseil en Gestion - DFCG / Pôle Optimisation Financière - POF / Service Ingénierie Développement des Finances - SIDF)
Prénom et nom de l'instructeur :	
Date de finalisation de la grille :	26/02/2024

Légende	Non	La demande de subvention ne respecte pas ce critère
	Insuffisant	La manière dont la demande de subvention prévoit de respecter ce critère est insuffisante
	Partiel	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère partiellement
	Optimal	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère de manière optimale

Enveloppe FSE+/FTJ prévue pour l'AAP :	360 000,00 €	202304546 Secrétariat Général de la Direction Générale Adjointe aux Solidarités Territoriales - Département du Nord
Montant programmé sur cet AAP au titre de ce comité :	327 873,76 €	MISSION DÉPARTEMENTALE D'ACHATS SOCIALEMENT RESPONSABLES
Montant programmé sur cette opération		327 873,76 €
Prénom et nom de l'instructeur :		
Cette opération fait-elle l'objet d'un avis motivé pour infraction par la Commission européenne ? (Oui/Non)		NON

A. Éligibilité de l'opération		
	Éligibilité des actions de l'opération à l'Appel à projets	OUI
	Respect des règles d'éligibilité communes et spécifiques	OUI
B. Respect des principes horizontaux		
	Prise en compte de l'égalité femmes-hommes	OPTIMAL
	Prise en compte de la lutte contre les discriminations	OPTIMAL
	Prise en compte de l'accessibilité des personnes handicapées	OPTIMAL
C. Critères de priorisation		
c.1. Critères nationaux	Capacité à respecter les conditions de suivi et d'exécution des opérations telles que prescrites par les textes européens et nationaux applicables, en particulier les obligations liées au bénéfice d'une aide du FSE+ ou du FTJ	OPTIMAL
	Le volume de l'aide et la dimension de l'opération sont subordonnés à une analyse en termes de coûts/avantages du financement par le FSE+ ou le FTJ au regard des contraintes de gestion et de suivi de l'opération (par ex : coût moyen par participant)	OPTIMAL
	Logique de projet (stratégie, objectifs, moyens, résultats)	OPTIMAL
	Qualité du partenariat réuni autour du projet	OPTIMAL
	Effet levier du projet, y compris sur l'amélioration de la situation des participants	OPTIMAL
	Nombre de participants, leur ciblage et leur cohérence avec les objectifs du programme et du cadre de performance	SANS OBJET
c.2. Critères locaux (Indiqués dans l'AAP)	L'impact du projet sur l'objectif poursuivi, le public accompagné et le territoire ;	OPTIMAL
	L'adéquation entre la capacité financière et l'envergure du projet ;	OPTIMAL

POINTS		
0	Nombre de non respect :	0
1	Nombre de respect insuffisant :	0
2	Nombre de respect partiel :	0
3	Nombre de respect optimal :	10
	TOTAL POINTS	30

En cas de pondération, veuillez insérer votre système de calcul en lieu et place du tableau ci-dessus

Conclusion de l'instruction (favorable / défavorable)	Favorable
Justification	Tous les points de la grille sont développés au sein du rapport d'instruction. Les critères de sélection et d'éligibilité sont conformes.
Avis du comité (favorable / défavorable / ajourné)	

Annexe 4 - PLIE FTJ

Numero dossier	Service gestionnaire	Libellé PN	Libellé Organisme	Libellé opération FSE	Nombre participants	Dépenses	Ressources				date début d'exécution	date fin d'exécution	Taux FSE
						Montant total des dépenses	Montant FSE / FTJ	Montant de la subvention départementale	Montant total des autres aides	Montant autofinancement			
Département du Nord / Accompagnement des publics vers l'emploi des PLIE et leurs partenaires sur le territoire du Bassin Minier 2022-2025													
202402219	Conseil départemental du Nord	FTJ	SAINT ANDRE SOLIDARITE FORMATION	SAINT ANDRE SOLIDARITE FORMATION	239	550 159,68 €	286 800,00 €	34 550,00 €	74 965,20 €	153 844,48 €	01/09/2022	31/12/2025	52,13%
202402173	Conseil départemental du Nord	FTJ	LE MAILLON C2RI	LE MAILLON C2RI	500	1 446 972,91 €	581 094,29 €	439 769,33 €	426 109,29 €	- €	01/01/2022	31/12/2025	40,16%
202402125	Conseil départemental du Nord	FTJ	ASSOCIATION ESPOIR AVENIR	ASSOCIATION ESPOIR AVENIR	367	1 378 368,86 €	440 400,00 €	315 306,27 €	394 541,37 €	228 121,22 €	01/01/2022	31/12/2025	31,95%
202401758	Conseil départemental du Nord	FTJ	GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ORGANISME INTERMEDIAIRE DU HAINAUT	GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ORGANISME INTERMEDIAIRE DU HAINAUT	1 560	1 633 572,50 €	1 633 572,50 €	- €	- €	- €	01/01/2024	31/12/2025	100,00%
202401717	Conseil départemental du Nord	FTJ	DOUAISIS EMPLOI FORMATION INCLUSION ET LE PLIE DU DOUAISIS	DOUAISIS EMPLOI FORMATION INCLUSION ET LE PLIE DU DOUAISIS	1 444	2 308 943,42 €	1 092 943,42 €	1 216 000,00 €	- €	- €	01/09/2022	31/12/2025	47,34%
					4 110	7 318 017,37 €	4 034 810,21 €	2 005 625,60 €	895 615,86 €	381 965,70 €			55,14%

Grille N° 4



Grille d'analyse des critères de sélection et de l'éligibilité des dossiers FSE+ / FTJ

Intitulé de l'appel à projets :	Appel à projets Département du Nord / Accompagnement des publics vers l'emploi des PLIE
Région administrative :	HAUTS-DE-FRANCE
Service gestionnaire :	DEPARTEMENT DU NORD
Prénom et nom de l'instructeur :	
Date de finalisation de la grille :	29/07/2024

Légende	Non pertinent	La demande de subvention ne peut manifestement pas être jugée sur le respect de ce critère (= sans objet)
	Non	La demande de subvention ne respecte pas ce critère
	Insuffisant	La manière dont la demande de subvention prévoit de respecter ce critère est insuffisante
	Partiel	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère partiellement
	Optimal	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère de manière optimale

	202401758 GROUPEMENT	202401717 DOUAISIS EMPLOI	202402219 SAINT ANDRE	202402173 LE MAILLON C2RI	202302125 ASSOCIATION ESPOIR
Enveloppe FSE+/FTJ prévue pour l'AAP : 4 700 000 € Montant programmé sur cet AAP à l'issue de l'ensemble des comités : 4 034 810,21 €	« Appui aux politiques locales d'insertion et d'emploi pour une Transition Juste »	Plateau pluridisciplinaire A.S.P.I.R.E	2022/2025 - SAS FORMATION Intervention renforcé ACI pénitentiaire Douai	Inclusion 2025	Un nouvel élan vers l'insertion professionnelle avec ESPOIR
Montant programmé sur cette opération	1 633 572,50 €	1 092 943,42 €	286 800,00 €	581 094,29 €	440 400,00 €
Prénom et nom de l'instructeur :					

Cette opération fait-elle l'objet d'un avis motivé pour infraction par la Commission européenne ? (Oui/Non)	Non	Non	Non	Non	Non
---	-----	-----	-----	-----	-----

A. Eligibilité de l'opération					
Eligibilité des actions de l'opération à l'Appel à projets	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Respect des règles d'éligibilité communes et spécifiques	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
B. Respect des principes horizontaux					
Prise en compte de l'égalité femmes-hommes	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
Prise en compte de la lutte contre les discriminations	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
Prise en compte de l'accessibilité des personnes handicapées	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
C. Critères de priorisation					
Capacité à respecter les conditions de suivi et d'exécution des opérations telles que prescrites par les textes européens et	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
Le volume de l'aide et la dimension de l'opération sont subordonnés à une analyse en termes de coûts/avantages du financement par le FSE+ ou le FTJ au regard des contraintes de gestion et de suivi de l'opération (par ex : coût moyen par participant)	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
c.1. Critères nationaux					
Logique de projet (stratégie, objectifs, moyens, résultats)	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
Qualité du partenariat réuni autour du projet	PARTIEL	OPTIMAL	PARTIEL	OPTIMAL	OPTIMAL
Effet levier du projet, y compris sur l'amélioration de la situation des participants	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
Nombre de participants, leur ciblage et leur cohérence avec les objectifs du programme et du cadre de performance	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
c.2. Critères locaux (Indiqués dans l'AAP)					
L'impact du projet sur l'objectif poursuivi, le public accompagné et le territoire ;	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL
La cohérence avec d'autres programmes ou dispositifs mis en œuvre sur le territoire (ex : le Programme Départemental d'Insertion) ;	NON PERTINENT	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL	OPTIMAL

Nombre de non respect :	0	0	0	0	0
Nombre de respect insuffisant :	0	0	0	0	0
Nombre de respect partiel :	1	0	1	0	0
Nombre de respect optimal :	9	11	10	11	11

En cas de pondération, veuillez insérer votre système de calcul en lieu et place du tableau ci-dessus

Conclusion de l'instruction (favorable / défavorable)	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE
Justification	L'opération a pour objet l'appui aux politiques locales d'insertion et d'emploi de Valenciennes Métropole et La Porte du Hainaut à travers le pilotage d'un plan d'actions conjoint et la mobilisation de prestations d'insertion socio-professionnelle de publics demandeurs d'emploi et/ou bénéficiaire du RSA. Le Pôle Projet du GIP Europe en Hainaut est pilote d'un projet d'intervention territoriale au titre du FTJ en appui des Plans Locaux d'Insertion et d'Emploi et de ses membres, Valenciennes Métropole et La Porte du Hainaut. Ce projet vise à coordonner la mise en œuvre d'actions locales contribuant à l'atteinte des objectifs susvisés sur le territoire de l'ERBM de l'arrondissement de Valenciennes auprès des publics les plus éloignés de l'emploi.	DOUAISIS EMPLOI FORMATION INCLUSION / LE PLIE DU DOUAISIS est conventionné avec le Département du Nord au titre de l'appel à projet 2022-2025 "Insertion et Emploi" et reçoit, à ce titre, un financement départemental pour la mise en œuvre d'une action de Parcours Intégrés avec plateau sur la commune de Douai (Commune de la liste des commune ERBM). Le dispositif "Parcours Intégrés avec Plateau" permet aux demandeurs d'emploi de bénéficier d'un accompagnement global et personnalisé, adapté à leurs besoins et à leur profil. Il favorise ainsi leur insertion professionnelle en leur proposant une méthode complète et efficace. Dans le cadre de la mise en place du plateau pluridisciplinaire " ASPIRE" au sein du territoire précité, a été	L'opération « 2022/2025 - SAS FORMATION INTERVENTION RENFORCÉ ACI PÉNITENTIAIRE DOUAI» propose l'accompagnement socioprofessionnel et l'encadrement technique des salariés en insertion sur les Ateliers et Chantiers d'Insertion portées par SAINT ANDRE SOLIDARITE FORMATION. Cette opération contient deux actions : • Action 1 : Chantier boulangerie • Action 2 : Chantier conditionnement Cette opération dispose d'un agrément de la DREETS. Elle se déroule sur le territoire de Douai, commune ERBM, dans le Département du Nord, du 01/09/2022 au 31/12/2025, pour l'accompagnement de 239 bénéficiaires des minima-sociaux éligibles aux critères législatifs d'attribution du Pass IAE permettant leur	L'opération intitulée « : INCLUSION 2025» propose l'accompagnement socioprofessionnel et l'encadrement technique de salariés en insertion sur les Ateliers et Chantiers d'Insertion portée par LE MAILLON C2RI. Cette opération contient 8 actions : • Espaces verts • Ressourcerie Anzin • Maillon and Co • Atelier recyclage • Centre de tri • Menuiserie • Bâtiment Maintenance • Propreté	L'opération « UN NOUVEL ÉLAN VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE AVEC ESPOIR » propose l'accompagnement socioprofessionnel et l'encadrement technique des salariés en insertion sur les Ateliers et Chantiers d'Insertion portées par l'association ESPOIR AVENIR. Cette opération contient quatre actions : • Action 1 : Le chantier Bâtiment • Action 2 : Le chantier Espaces verts / bois de chauffage • Action 3 : Le chantier Eco-pâturage • Action 4 : Le chantier Nettoyage des routes et forêts / action "déchets" Cette opération dispose d'un agrément de la DREETS pour 49,55 ETP par an. Elle se déroule sur le territoire du Valenciennois, situé sur le bassin minier dans le Département du Nord, du 01/01/2022 au 31/12/2025, pour l'accompagnement de
Avis du comité (favorable / défavorable / ajourné)					

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 23 septembre 2024

OBJET : Programmation des opérations FSE+ et FTJ relatives aux appels à projets internes "Offre de service aux entreprises 2023-2025" et "Démarche d'achats socialement responsables" et en redistribution relatives à l'appel à projets FTJ "Accompagnement des publics vers l'emploi des PLIE et leurs partenaires sur le territoire du Bassin Minier 2022-2025".

En tant que chef de file de l'insertion, le Département gère une subvention globale Fonds Social Européen + (FSE+) d'un montant de 43,3 M€ et une subvention globale Fonds de Transition Juste (FTJ) d'un montant de 17,8 M€ hors crédits d'assistance technique pour la période 2021-2027. Le financement du FTJ intervient uniquement sur le périmètre du renouveau du bassin minier (ERBM).

Le Département du Nord a lancé 6 appels à projets FSE+/FTJ en 2024 concernant à la fois des dispositifs en redistribution et en maîtrise d'ouvrage départementale :

- en maîtrise d'ouvrage : « FSE+ Offre de service aux entreprises 2023-2025 », « FTJ Offre de service aux entreprises 2023-2025 », « FSE+ Démarche d'achats socialement responsables » ;

- en redistribution : « FTJ Accompagnement des publics vers l'emploi des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et leurs partenaires sur le territoire du Bassin Minier 2022-2025 », « FSE+ Encadrement et accompagnement des publics en ateliers et chantiers d'insertion (ACI) », « FTJ Encadrement et accompagnement des publics en ateliers et chantiers d'insertion (ACI) ».

Il est proposé à la Commission permanente du 23 septembre 2024 d'approuver les opérations relatives aux 4 premiers dispositifs :

- **Deux dispositifs internes « Offre de service aux entreprises 2023-2025 » du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2025 :**

- Au titre du FSE+ :

- Trente-trois postes de chargés de mission et chargés d'appui au sein des cinq SRE d'Avesnes, Cambrai, Dunkerque, Lille et Roubaix-Tourcoing sont affectés à 100% de leur activité sur cette opération.

Le coût total de cette opération est de 3 831 622,59€. Le FSE+ interviendra à hauteur de 60% soit 2 298 973,57€ (cf. Annexe 1 et grille de sélection n°1).

○ Au titre du FTJ :

Dix postes de chargés de mission et chargés d'appui au sein des deux SRE de Douai et Valenciennes sont affectés à 100% de leur activité sur cette opération.

Le coût total de cette opération est de 1 340 929,30 €. Le FTJ interviendra à hauteur de 70% soit 938 650,46 € (cf. Annexe 2 et grille de sélection n°2).

Les Services Relations Entreprises (SRE) du Département sont un outil au service de l'insertion des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, et prioritairement des allocataires du RSA, en agissant avec le monde économique, facteur de développement local.

Ils s'appuient d'une part sur les offres d'emploi des entreprises et accompagnent ces dernières dans leurs besoins de recrutement. D'autre part, ils créent les conditions pour que des allocataires du RSA puissent être positionnés sur ces offres.

Les SRE couvrent la totalité du territoire du département du Nord avec un financement FSE+ ou FTJ en fonction de leur implantation géographique.

▪ **Un dispositif interne « Démarche d'achats socialement responsables » du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2025 :**

Il s'agit pour le Département du Nord de mobiliser le dispositif des clauses sociales dans le cadre de l'achat public afin de créer des perspectives de parcours d'insertion professionnelle pour les publics éloignés de l'emploi, notamment les allocataires du RSA. Ainsi, les trois postes de la mission clauses sociales sont affectés à 100% à l'action.

Le coût total prévisionnel de cette opération est de 546 456,26 €. Le FSE+ interviendra à hauteur de 60% soit 327 873,76 € (cf. Annexe 3 et grille de sélection n°3).

▪ **Un dispositif en redistribution « Accompagnement des publics vers l'emploi des PLIE et leurs partenaires sur le territoire du Bassin Minier 2022-2025 »**

Par ce dispositif, le Département entend développer et renforcer l'offre d'insertion départementale vers l'emploi et accroître le nombre de personnes très éloignées de l'emploi accompagnées.

Pour cela, il est proposé de soutenir les actions portées par les PLIE et leurs opérateurs ciblant les besoins spécifiques des publics sur le territoire du bassin minier et s'inscrivant en complémentarité de l'offre d'insertion existante (hors accompagnement global avec Pôle Emploi et dispositif « Intervention sur l'offre et la Demande- IOD »).

Ces actions permettront notamment le développement des mises en situation professionnelle et un accompagnement adapté à la levée des freins.

Cinq opérations sont programmées pour une subvention FTJ de 4 034 810,21 €. Le coût total prévisionnel de ces opérations est de 7 318 017,37 €. Le FTJ interviendra à hauteur de 55% (cf. Annexe 4 et grille de sélection n°4).

Ces opérations visent 3371 personnes éloignées de l'emploi, allocataires du revenu de solidarité active (RSA) et demandeurs d'emploi de longue durée.

L'ensemble des crédits programmés portent les taux de programmation FSE+ et FTJ pour la période 2022-2025 respectivement à 62% et 77%.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver les listes ci-jointes des projets d'opérations déposés dans le cadre des appels à projets FSE+ et FTJ « Offre de service aux entreprises 2023-2025 » (Annexes 1 et 2) pour un montant de 2 298 973,57€ de FSE+ et 938 650,46 € de FTJ, « Démarche d'achats socialement responsables » (Annexe 3) pour un montant de 327 873,76 € de FSE+ et « Accompagnement des publics vers l'emploi des PLIE et leurs partenaires sur le territoire du Bassin Minier 2022-2025 » (Annexe 4) pour un montant de 4 034 810,21 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions attributives de FSE+ et de FTJ pour ces opérations ;
- d'imputer les dépenses et les recettes FTJ pour les opérations en redistribution sur l'opération 12002OP023 FTJ ;
- d'imputer les recettes pour les opérations en maîtrise d'ouvrage sur l'opération 31004OP002.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
12002OP023	12002E29	14 061 019,00	6 996 856,17	4 034 810,21
12002OP023	12002E30	0,00	0,00	4 034 810,21
31004OP002	31004E25	0,00	0,00	3 565 497,79

Sylvie LABADENS
Conseillère Départementale déléguée aux
Relations Internationales

Doriane BECUE
Première Vice-Présidente